

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLAINE DE PIERRELAYE-BESSANCOURT (SMAPP)

Comité syndical du 25 septembre 2026

SEANCE N°61

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°26-24

Objet : Suppression d'un emploi d'attaché territorial à temps non complet

Le comité syndical, dûment convoqué le 18 septembre 2026, s'est réuni à 14h00 en séance publique, au Conseil départemental du Val d'Oise, à Cergy-Pontoise, sous la présidence de Philippe ROULEAU.

*Nombre de membres : 21
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 13*

Etaient présents :

*Pour la Région Ile-de-France : Agnès RICARD-HIBON (suppléante de France-Lise VALIER)
Pour le Département du Val d'Oise : Philippe ROULEAU, Gérard LAMBERT-MOTTE, Véronique PELISSIER, Céline VILLECOURT, Pascal BERTOLINI
Pour les Communes et leurs groupements : Pierre-Edouard EON, Laurent LINQUETTE, Laurianne DUGLÉ-DANGUILHEN, Eric BOSC, Céline DA SILVA*

Avaient donné pouvoir :

*Pour la Région Ile-de-France : Nicole LANASPRE (pouvoir à Gérard ALMBERT-MOTTE)
Pour le Département du Val d'Oise : Laetitia BOISSEAU (pouvoir à Céline DA SILVA)
Pour les Communes et leurs groupements : -*

Absents et excusés :

*Pour la Région Ile-de-France : Xavier MELKI, Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Carine PELEGRIN, Cécile DUMAS
Pour le Département du Val d'Oise : -
Pour les Communes et leurs groupements : Martine BERNARD, Nadine PORCHEZ*

LE COMITE SYNDICAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28,

VU la délibération n°23-21 du SMAPP du 30 juin 2023 portant mise à jour du RIFSEEP pour les filières administrative et technique,

VU la délibération n°24-22 du comité syndical du SMAPP du 11 octobre 2024 portant création d'un poste d'attaché territorial à temps non complet à hauteur de 21/35^{ème},

VU la délibération n°26-12 du comité syndical du SMAPP du 20 février 2026 portant création d'un poste d'attaché territorial à temps non complet à hauteur de 28/35^{ème},

VU le tableau des effectifs existant,

VU l'avis du Comité social territorial du 28 avril 2026

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

DECIDE de supprimer, à compter du 1^{er} octobre 2026, le poste d'attaché territorial, ouvert aux cadres d'emplois de catégorie A de la filière administrative, à temps non complet pour une durée de 21/35^{ème}, créé par la délibération n°24-22 du 11 octobre 2024,

DIT que le tableau des effectifs sera modifié,

DONNE POUVOIR au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Philippe ROULEAU